



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques



Siège : 30, av Félix Faure / 75015 PARIS Tél : +33 1 45 54 50 82

Site : <http://www.amopa.asso.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMOPA
Dimanche 04 juin 2017
Lycée Gustave Eiffel 143 Cours de la Marne
33000 Bordeaux

« Tout membre de l'association ayant payé sa cotisation en 2016 et /ou avant le 31 mars 2017 peut donner une procuration de vote à un autre membre de sa section, lui-même présent à l'assemblée générale. Un même membre ne peut détenir plus d'un pouvoir en sus du sien » (statuts de l'AMOPA - art. 8). Les numéros d'adhérents sont indispensables.

POUVOIR

Mme / M. / Mlle	Nom / Prénom :
Adresse =>	
Section =>	
N° d'adhérent =>	

Donne POUVOIR à:

Mme / M. / Mlle	Nom / Prénom :
Section =>	
N° d'adhérent =>	

Pour me représenter et prendre part à tous les votes en mon nom lors de l'Assemblée générale de l'AMOPA

Date et signature
Bon pour pouvoir

Le pouvoir, dûment rempli et signé par l'intéressé, peut être adressé, par courrier, au siège national de l'AMOPA avant la date de réunion de l'Assemblée générale.